



## INNOVATIONS & TERRITOIRES Conduite de projet

# Numérique Avec Super chef, des recettes inratables pour protéger les données personnelles

### POURQUOI ?

Les collectivités locales, censées respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD) depuis mai 2018, sont en retard.

### POUR QUI ?

En Bourgogne - Franche-Comté, le groupement d'intérêt public (GIP) Territoires numériques accompagne ses adhérents – en premier lieu les petites communes – sur ce dossier.

### COMMENT ?

Le GIP a conçu un outil en ligne, baptisé «Super chef», qui guide les utilisateurs pas à pas et structure la mise en conformité avec le règlement européen.

### GIP Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté 1 600 entités publiques

**L**e 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur. S'il allège le travail des collectivités auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), il leur impose d'assurer une protection optimale des données personnelles collectées, en premier lieu en nommant un délégué à la protection des données (DPD). Or elles tardent à se mettre en conformité avec le règlement. Pour accompagner ses adhérents, le groupement d'intérêt public (GIP) Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté a développé un outil en ligne, baptisé «Super chef». Il s'ajoute au bouquet des services numériques clé en main du GIP, sans surcoût pour les adhérents.

Pas à pas, la mise en conformité avec le règlement régissant les données personnelles est expliquée, comme dans un livre de recettes. Par exemple, pour nommer le DPD, il suffit de suivre les étapes décrites, à savoir renseigner les

informations du formulaire en ligne et imprimer la lettre de mission du délégué – en s'appuyant si besoin sur la lettre type proposée. Réaliser une cartographie des fichiers comportant des données personnelles, remplir la grille de conformité, évaluer les risques, mettre à jour le registre de traitement... «Le DPD n'a qu'à suivre le déroulé», explique Jennifer Pierre, responsable des relations avec les adhérents au GIP. «C'est facile et très clair», témoigne Leticia Guigon, secrétaire de mairie pour trois communes rurales, dont la plus petite, Glanon (240 hab.), la nommée déléguée à la protection des données.

En appui, le GIP propose de former au RGPD et à l'utilisation de

Super chef les agents qui le souhaitent. Au total, fin 2018, une cinquantaine de personnes avaient déjà été accompagnées. Sept sessions de formation sont programmées dans le courant du premier semestre de cette année. «Dans les 48 heures qui ont suivi l'ouverture des inscriptions, les sessions étaient complètes», indique Jennifer Pierre.

### LE CHOIX DE LA SIMPLICITÉ

En Bourgogne-Franche-Comté, un peu à contre-courant des pratiques promues par les centres de gestion de la FPT qui proposent un service mutualisé, un peu à contre-courant également des préconisations de la Cnil, Territoires numériques a engagé les communes (en tout cas, les plus petites d'entre elles) à désigner comme DPD le ou la secrétaire de mairie, considérant que c'était la manière la plus simple de répondre à l'obligation réglementaire. Ce choix permet notamment de réduire l'impact financier de la nouvelle réglementation et d'être plus efficace dans le déploiement du RGPD – dans la mesure où le ou la secrétaire de mairie est la personne qui connaît le mieux les données collectées. «Cette analyse



### AVANTAGE

Le travail est prémâché et l'utilisateur n'a qu'à se laisser guider.



### INCONVÉNIENT

Le maire n'est pas exonéré de ses responsabilités en matière de sécurité et de protection des données.

### Budget

4,5 M€ de budget annuel pour le GIP.

### Financements

Cotisations des adhérents, aides de l'Etat, du conseil régional et des conseils départementaux.

### Contact

Jennifer Pierre, chargée des relations avec les collectivités, [jpierre@ternum-bfc.fr](mailto:jpierre@ternum-bfc.fr)





## LES ACTEURS CLÉS DU PROJET

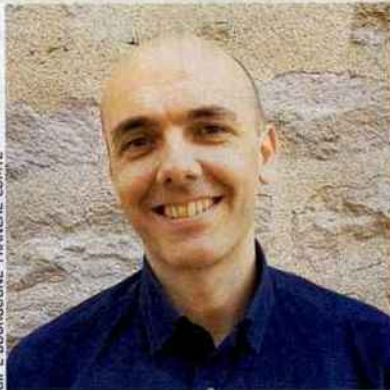


D. CESBRON

**PATRICK MOLINOZ**, président du GIP, vice-président du conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté

### « Le respect du règlement à coût quasi nul »

« Plutôt que de créer un service mutualisé imposant l'embauche d'au moins une dizaine de délégués à la protection des données, nous avons préféré explorer une piste plus raisonnable financièrement. Nous pensons que pour 95 % des communes le respect du règlement européen peut se faire à coût quasi nul. Notre méthode évite aussi que la commune ne se débarrasse du sujet en le confiant à un prestataire extérieur, alors qu'il est essentiel que les maires prennent pleinement conscience des enjeux. Notre offre fonctionne tellement bien que l'Etat envisage, en Bourgogne - Franche-Comté, de s'appuyer sur notre outil pour la cinquantaine de délégués à la protection des données qu'il a nommés. »



GIP E-BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

**VICTOR VILA**, chef de projet « open data » et délégué à la protection des données personnelles au GIP

### « On prend les collectivités par la main »

« Avec le RGPD, j'ai recensé une centaine d'obligations que j'ai organisées par priorités. Ça a représenté un gros travail mais c'est ce qui a permis d'avoir un outil qui, réellement, simplifie la démarche des collectivités en les prenant par la main pour les guider dans ce maquis. Certains secrétaires de mairie ne travaillent que six heures par semaine dans une commune ! Avec Super chef, nous avons imaginé un environnement qui les met à l'aise en procédant par analogies avec la cuisine - avec des recettes à suivre. La vraie force de l'outil, aujourd'hui, c'est que la saisie se fait en ligne. A la fin, tout est centralisé, la collectivité dispose d'un dossier de conformité complet qu'elle peut montrer à la Cnil. »



GIP E-BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

**JENNIFER PIERRE**, chargée des relations avec les adhérents au GIP

### « L'outil est enrichi grâce aux retours d'expérience »

« L'outil Super chef évolue en permanence parce que, à l'issue de chaque formation, nous repartons avec des questions auxquelles nous n'avons pas nécessairement les réponses. Lors de la formation à Venarey-les-Laumes, en décembre dernier, un DPD nous a interrogés sur la liste électorale, en principe ouverte à la consultation par toute personne qui le demande. Il voulait savoir si elle peut être communiquée à une personne qui veut la consulter à des fins commerciales. Victor Vila a trouvé les réponses dans les textes de référence de la Cnil et les a intégrées tout de suite dans Super chef. D'où l'intérêt d'avoir un outil en ligne : on peut l'enrichir au fur et à mesure des retours d'expérience. »

ne vaut pas forcément pour des collectivités de taille plus importante, où les enjeux sont autres, notamment en termes d'organisation et de sécurité», précise Patrick Molinoz, président du GIP.

Pour vulgariser le langage des experts du RGPD et appréhender toutes les questions que soulève la nouvelle réglementation, Victor Vila, chef de projet « open data » et délégué à la protection des données au GIP, et Bruna Rinquin, ambassadrice de proximité au GIP, se sont confrontés à l'épreuve du terrain en travaillant avec des communes volontaires, dont Chorey-les-Beaune et Thorey-sur-Ouche. Parmi

les sujets que Territoires numériques a intégrés à leur contact : l'usage du téléphone portable.

#### LE MAIRE DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE

Jean Flour, maire de Thorey-sur-Ouche (150 hab.), en utilise un pour communiquer par SMS avec ses administrés - essentiellement « afin de relayer les alertes météo du préfet », dit-il. La tenue d'un registre de traitement est donc obligatoire et, surtout, l'élu doit veiller à ce que les données enregistrées dans son téléphone soient protégées - au moins par un code de verrouillage.

Cet exemple est, pour le GIP, porteur d'enseignements. « L'action du

délégué à la protection des données sera efficace seulement s'il arrive à développer dans son organisme une culture de protection de la vie privée et un usage des outils numériques respectueux de la sécurité informatique », insiste Patrick Molinoz. Peu importent les investissements dans des systèmes de sécurité si la direction et les collaborateurs n'ont pas conscience des risques. « En aucun cas, le maire ne pourra se dédouaner de sa responsabilité en matière de protection des données. Il faut qu'il en prenne pleinement conscience. C'est au DPD de l'y aider », conclut-il. ●

Alexandra Caccivio

# 1 600

C'est le nombre des adhérents du groupement d'intérêt public Territoires numériques Bourgogne - Franche-Comté qui, potentiellement, peuvent utiliser l'outil Super chef. Ce service s'ajoute au bouquet des services existants, sans surcoût.